



Déclaration CDEN 33 du 30 juin 2022

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

« *Oui, il y aura un prof devant chaque classe à la rentrée.* » Le ministre Pap Ndiaye se veut rassurant, l'Unsa Education ne partage pas son optimisme. Nous examinons aujourd'hui la répartition des moyens dans le 1^{er} degré, force est de constater que la dotation positive de 42 postes supplémentaires pour la rentrée malgré la prévision d'une baisse démographique de 660 élèves n'offre pas la situation confortable escomptée. Avec 2 postes restants pour la rentrée, comment envisager sereinement les derniers ajustements d'août et septembre ? Au-delà du nombre de postes, plus inquiétant est le manque d'enseignants pour les occuper. Cette situation se renouvelle depuis quelques années, elle est accentuée avec la crise Covid. Comment se satisfaire que certains élèves, dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd, soient privés de plus d'un tiers de jours d'enseignement qui leur sont dûs ? Les équipes doivent composer avec la persistance des absences non remplacées d'une année sur l'autre, on s'accommode, d'année en année, d'un dysfonctionnement qui finalement le banalise. On génère de la difficulté scolaire, on génère du décrochage scolaire, on génère de la souffrance en classe pour les élèves et les équipes. Si l'on veut que 2022 soit une nouvelle rentrée techniquement réussie, il faut des mesures immédiates et fortes afin de sécuriser non seulement la rentrée mais aussi l'ensemble de l'année scolaire. Sans cela, au-delà des problèmes qui seront apparents dès les premiers jours de septembre c'est toute l'année qui sera profondément impactée avec une grave dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves et un lourd impact sur les personnels déjà très marqués par la succession de crises. Pour cette raison, le SE-Unsa a déposé une alerte sociale le 22 juin. Avec la seule recherche intensive de nouveaux viviers de personnels contractuels les mesures prises sont encore largement insuffisantes pour l'immédiat et inacceptables si elles devaient devenir un mode de fonctionnement.

Alors que le contexte sanitaire reste pour le moins incertain à la rentrée prochaine, le SNMSU-UNSA Éducation alerte le ministère cette année encore sur la situation dramatique du corps des médecins de l'éducation nationale qui est en passe de disparaître. Les effectifs de médecins de secteurs et des médecins conseillers techniques ne font que décroître, mettant en péril la prise en

compte des besoins de santé des élèves à tous les niveaux. En Gironde, les postes de titulaires ne sont pas tous pourvus, alors que les besoins augmentent dans les écoles et établissements. Comment ne pas craindre les années à venir avec le constat que l'âge moyen des médecins va entraîner de nombreux départs en retraite ? A la rentrée prochaine, le poste de médecin conseiller technique départemental va être vacant, à défaut de candidat. Sans MCT, pas de coordination du service, pas de conseil technique pour Madame la Dasen, pas de lien avec les partenaires du champ de la santé... A terme, les médecins qui resteront ne feront plus que du travail à distance ou ne gèreront que les urgences les plus urgentes (perte de l'intérêt du travail pour les médecins mais aussi perte d'accompagnement pour les élèves malades, handicapés ou à besoins particuliers...).

Restons sur le champ médical, le Défenseur des droits dans son rapport annuel « la santé mentale des enfants : le droit au bien-être » et récemment dans son communiqué de presse du 02 juin 2022 sur "un plan d'urgence pour la santé mentale des jeunes" a émis différentes recommandations, dont certaines concerne la santé à l'École. Que penser du manque de moyens infirmiers et du redéploiement des postes existants en Gironde sur plusieurs établissements scolaires ? Comment peut-on imaginer faire aussi bien avec moins de moyens par établissement ? Le conseil départemental de Gironde qui a voté à l'unanimité, lundi 27 juin 2022, une motion visant à réclamer la possibilité d'expérimenter une décentralisation de la médecine scolaire, en précisant «des infirmier.es de l'Education Nationale», en référence à la loi 3 DS envisage être plus efficace que l'Education Nationale. L'argumentaire est qu'ouvrant les collèges il sera donc plus apte à gérer les personnels infirmiers nécessaires, sous-entendant que l'Education Nationale ne sait plus l'administrer. Ce projet de décentraliser les infirmier.es scolaires est un dossier qui revient régulièrement dans les débats, mais il est devenu bien plus présent ces 4 dernières années. Le Snies Unsa Education a toujours combattu la décentralisation du personnel infirmier car ses missions ne peuvent être efficacement assurées que par son appartenance à l'Education Nationale. La place des personnels et notamment infirmiers au sein des établissements scolaires et leur travail en réseau sur les écoles sont essentiels. Prendre le risque d'abandonner la complémentarité des équipes pluri professionnelles santé, sociale et d'éducation au sein des écoles, des établissements c'est, pour l'UNSA Education, s'exposer à un renforcement des inégalités territoriales, sans garantie d'amélioration des dépistages et des bilans de santé inscrits dans la loi, ni d'amélioration de la réussite scolaire et éducative.

Nous vous remercions de votre attention.

Représentante de l'UNSA Education
Cédrine Sancier